

**Belgium-Liège: Architectural, construction, engineering and inspection services**

OJ S 201/2016 18/10/2016

Contract notice

Services

**Directive 2004/18/EC****Section I: Contracting authority**

---

**I.1. Name and addresses**

Official name: RW — SPW — DGO1 — Direction des routes de Liège

Postal address: Avenue Blondin 12

Town: Liège

Postal code: 4000

Country: Belgium

For the attention of: Abdurrahman Aydogdu, directeur FF

E-mail: [philippe.linotte@spw.wallonie.be](mailto:philippe.linotte@spw.wallonie.be)

Telephone: +32 42297575

Fax: +32 42297582

**Internet address(es):**Address of the buyer profile: <https://enot.publicprocurement.be/enot-war/preViewNotice.do?noticeId=251139>**Additional information can be obtained from:**

Official name: RW — SPW — DGO1 — Direction des routes de Liège

Postal address: Avenue Blondin 12

Town: Liège

Postal code: 4000

Country: Belgium

Contact person: Lucie Gerardy, ingénieur des ponts et chaussées

E-mail: [lucie.gerardy@spw.wallonie.be](mailto:lucie.gerardy@spw.wallonie.be)

Telephone: +32 42297500

Fax: +32 42297582

**Specifications and additional documents (including documents for competitive dialogue and a dynamic purchasing system) can be obtained from:**

Official name: RW — SpW — SG — Direction du support juridique — mise en ligne des cahiers de charges

Postal address: Place de Wallonie 1, bât. II, local 108

Town: Jambes

Postal code: 5100

Country: Belgium

Contact person: Monsieur Derock

For the attention of: Monsieur Etienne Claeys

E-mail: [louisphilippe.derock@spw.wallonie.be](mailto:louisphilippe.derock@spw.wallonie.be)

Telephone: +32 81333159

Fax: +32 813333133

**Tenders or requests to participate must be submitted:** the abovementioned address**I.2. Type of the contracting authority**

Ministry or any other national or federal authority, including their regional or local subdivisions

### **I.3. Main activity**

General public services

### **I.4. Contract award on behalf of other contracting authorities**

The contracting authority is purchasing on behalf of other contracting authorities: no

## **Section II: Object of the contract**

---

### **II.1. Description**

#### **II.1.1. Title attributed to the contract by the contracting authority**

FEDER — N90d — Seraing — Requalification urbaine de la Vallée sérésienne — aménagement du boulevard urbain à travers le site du Haut-Fourneau 6. Études techniques.

#### **II.1.2. Type of contract and place of performance or delivery**

Services

Service category No 12: Architectural services; engineering services and integrated engineering services; urban planning and landscape engineering services; related scientific and technical consulting services; technical testing and analysis services

Main site or place of performance: Liège et agglomération.

NUTS code BE332 Arr. Liège

#### **II.1.3. Information about a framework agreement or a dynamic purchasing system**

The notice involves a public contract

#### **II.1.4. Information about framework agreement**

#### **II.1.5. Short description of the contract or purchase(s)**

N90d — Seraing — Études techniques relatives à la requalification urbaine de la Vallée Sérésienne — Aménagement du boulevard urbain à travers le site du Haut-Fourneau 6. Projet FEDER. Les services concernent l'étude et le suivi d'exécution relatifs à la prolongation du côté Ouest de l'actuel boulevard urbain ainsi qu'une mission d'assistance du maître d'ouvrage pendant l'exécution des travaux et les missions de coordination sécurité et santé (phases projet et réalisation).

#### **II.1.6. CPV code(s)**

71000000 Architectural, construction, engineering and inspection services

#### **II.1.7. Information about the Government Procurement Agreement (GPA)**

The procurement is covered by the Government Procurement Agreement: no

#### **II.1.8. Lots**

This contract is divided into lots: no

#### **II.1.9. Information about variants**

Variants will be accepted: no

### **II.2. Scope of the procurement**

#### **II.2.1. Total quantity or scope**

#### **II.2.2. Information about options**

Options: no

#### **II.2.3. Information about renewals**

This contract is subject to renewal: no

### **II.3. Duration of the contract or time limit for completion**

Duration in days: 225 (from the award of the contract)

## **Section III: Legal, economic, financial and technical information**

---

### **III.1. Conditions related to the contract**

#### **III.1.1. Deposits and guarantees required**

#### **III.1.2. Main financing conditions and payment arrangements and/or reference to the relevant provisions governing them**

#### **III.1.3. Legal form to be taken by the group of economic operators to whom the contract is to be awarded**

#### **III.1.4. Contract performance conditions**

### **III.2. Conditions for participation**

#### **III.2.1. Suitability to pursue the professional activity, including requirements relating to enrolment on professional or trade registers**

List and brief description of conditions: — En application de l'article 59 3° de l'arrêté royal du 15.7.2011, les extraits des statuts ou actes de société:

— mentionnant l'objet de la société;

— prouvant la qualité des signataires de l'offre.

Ces documents sont accompagnés éventuellement d'une traduction lorsque ceux-ci ne sont pas établis en français, ainsi que de toute modification des informations relatives à ses administrateurs ou gérants.

En cas d'association, chaque associé fournit ces documents.

Droit d'accès:

a) En application de l'article 61 de l'arrêté royal du 15.7.2011, une déclaration sur l'honneur attestant que le candidat ne se trouve dans aucun des cas d'exclusions prévus par les articles 61 §1 et §2 de l'arrêté Royal du 15.7.2011.

En cas d'association, une déclaration sur l'honneur est signée par chaque associé.

b) En application de l'article 62 de l'arrêté royal du 15.7.2011, le soumissionnaire belge n'est pas obligé d'ajouter une attestation ONSS à son offre. Le pouvoir adjudicateur se renseignera lui-même.

Les soumissionnaires étrangers joignent à leur offre, une attestation dont il résulte qu'ils sont en règle par rapport à leurs obligations de sécurité sociale selon les dispositions légales du pays où ils sont établis.

En cas d'association, tous les associés étrangers fournissent cette attestation.

c) En application de l'article 63 de l'arrêté royal du 15.7.2011, le soumissionnaire belge n'est pas obligé d'ajouter une attestation dont il résulte qu'il est en règle par rapport à ses obligations fiscales professionnelles. Le pouvoir adjudicateur se renseignera lui-même.

Les soumissionnaires étrangers joignent à leur offre, selon le cas, une attestation dont il résulte qu'ils sont en règle par rapport à leurs obligations fiscales professionnelles selon les dispositions légales du pays où ils sont établis. L'attestation porte sur la dernière période fiscale écoulée avant la date limite de réception des demandes de participation ou des offres, selon le cas.

En cas d'association, tous les associés étrangers fournissent cette attestation.

### III.2.2. Economic and financial ability

List and brief description of conditions: A) En application de l'article 67 §1er 1° de l'arrêté royal du 15.7.2011:

— Une déclaration bancaire spécifique au marché établie conformément au modèle de l'annexe 3 de l'arrêté royal du 15.7.2011.

En cas d'association, chaque associé fournit cette déclaration.

— La preuve de la souscription des assurances de la responsabilité professionnelle couvrant l'ensemble des missions visées par le présent marché.

En cas d'association, chaque associé fournit cette preuve d'assurance.

b) En application de l'article 67 §1er 3° de l'arrêté royal du 15.7.2011, une déclaration mentionnant le chiffre d'affaire annuel global et le chiffre d'affaire dans le domaine des ouvrages d'art. Ce dernier sera au minimum de 500 000 EUR durant les 3 dernières années. En cas d'association, chaque associé fournit cette déclaration. Le chiffre d'affaire pris en compte est le total des chiffres d'affaire des associés.

### III.2.3. Technical and professional ability

List and brief description of conditions:

4.1 En ce qui concerne les études:

a) En application de l'article 72 3° de l'arrêté royal du 15.7.2011, les copies des diplômes ou attestations équivalentes des 4 ingénieurs des constructions (grades académiques conformes aux lois belges ou équivalents européens pour le personnel étranger) qui peuvent être chargés de l'étude.

En cas d'association, un tableau récapitulatif précisera pour quel associé travaillent ces ingénieurs.

b) En application de l'article 72 5° de l'arrêté royal du 15.7.2011, une déclaration mentionnant les effectifs moyens et l'importance du personnel d'encadrement pendant les 3 dernières années.

Le bureau d'études candidat (ou l'association candidate) doit comprendre dans son personnel, depuis plus de 2 ans, au moins les personnes de qualifications suivantes:

— 4 ingénieurs des constructions;

— 3 dessinateurs.

En cas d'association, chaque associé remet cette déclaration.

c) En application de l'article 72 7° de l'arrêté royal du 15.7.2011, un dossier de:

— 3 références d'études relatives à des travaux de réparations et/ou de constructions de voiries pour des montants de travaux de minimum 500 000 EUR HTVA chacun;

— 1 référence d'étude relative à des travaux de construction d'ouvrages d'art pour un montant de travaux de minimum 500 000 EUR HTVA;

— 1 référence d'étude relative à des travaux routiers en milieu urbain pour un montant de travaux de minimum 2 500 000 EUR HTVA.

Ces références portent sur les 5 dernières années et indiquent, outre le nom du maître de l'ouvrage, le libellé de la mission réellement effectuée, sa période de réalisation et le montant des travaux correspondants.

S'il s'agit de services à des autorités publiques, le candidat fournira des certificats de bonne exécution émis ou contresignés par l'autorité compétente.

Dans le cas de services à des privés, les prestations sont certifiées par ceux-ci ou, à défaut, elles sont déclarées avoir été effectuées par le prestataire de services.

Les références seront, en outre, illustrées de photos et de plans permettant à l'entité adjudicatrice de juger de la capacité technique de l'adjudicataire à réaliser l'étude décrite ci-dessus.

Seront d'office exclues toutes les références éventuellement présentées qui sortent des

cadres temporel et technique requis.

En cas de références d'études réalisées en collaboration avec d'autres partenaires, les montants demandés ci-dessus doivent correspondre aux études effectivement réalisées par le candidat soumissionnaire.

Dans le cas où plus de 3 références seraient présentées par rubrique, seules les 3 premières seront examinées.

4.2 En ce qui concerne la coordination de sécurité:

a) En application de l'article 74 de l'arrêté royal du 15.7.2011, dans le cas où la coordination de sécurité n'est pas réalisée par le soumissionnaire, par l'engagement de l'entité chargée de la coordination de sécurité de mettre à disposition du soumissionnaire les moyens nécessaires pour réaliser cette tâche.

b) En application de l'article 72 3° de l'arrêté royal du 15.7.2011, l'identité des coordinateurs de sécurité et de santé de niveau A proposés pour les phases projet et réalisation et une déclaration sur l'honneur signée par chacune de ces personnes selon laquelle elles disposent d'une connaissance suffisante de la réglementation et des techniques en matière de bien-être sur les chantiers, temporaires et mobiles, et en particulier de travaux routiers, de réparation et de construction d'ouvrages d'art (ponts, viaducs, etc.). Le même coordinateur peut réaliser les 2 phases. Il devra dans ce cas de figure répondre aux exigences du présent article 4.2 à lui seul.

c) En application de l'article 72 3° de l'arrêté royal du 15.7.2011, le(s) diplôme(s) du ou des coordinateur(s) de sécurité et de santé de niveau A proposé(s), conforme(s) aux exigences de l'Arrêté Royal du 25.1.2001 (MB 7.2.2001) et ses amendements et délivré(s) par un organisme agréé.

d) En application de l'article 72 7° de l'arrêté royal du 15.7.2011, un dossier de:

— 3 références de services de coordination de sécurité et santé

(3 phases projet et 3 phases réalisation) relatifs à des travaux de voiries pour des montants de travaux de minimum 500 000 EUR HTVA chacun;

— 1 référence de services de coordination de sécurité et santé

(1 phase projet et 1 phase réalisation) relative à des travaux de réparations et/ou de constructions d'ouvrages d'art pour des montants de travaux de minimum 1 500 000 EUR HTVA chacun;

— 1 référence de services de coordination de sécurité et santé (1 phase projet et 1 phase réalisation) relative à des travaux routiers en milieu urbain pour un montant de travaux de minimum 2 500 000 EUR.

Ces références portent sur les 5 dernières années et indiquent, outre les montants, les dates de début et fin ainsi que leur destinataire (public ou privé). Ces références doivent être accompagnées de justifications contresignées par l'autorité compétente (fonctionnaire dirigeant du service public concerné, responsable de l'entreprise privée).

Seront d'office exclues, toutes les références éventuellement présentées qui sortent des cadres temporel et technique requis.

En cas de références à des services fournis en collaboration avec d'autres partenaires, les montants demandés ci-dessus doivent correspondre aux services effectivement prestés par le ou les coordinateurs proposés (pour lequel les documents énumérés ci-dessus sont fournis)  
Dans le cas où plus de 3 références seraient présentées par rubrique, seules les 3 premières seront examinées.

Minimum level(s) of standards possibly required:

Classe: N/A, Catégorie: N/A.

#### **III.2.4. Information about reserved contracts**

### **III.3. Conditions specific to services contracts**

#### **III.3.1. Information about a particular profession**

#### **III.3.2. Information about staff responsible for the performance of the contract**

## **Section IV: Procedure**

---

### **IV.1. Type of procedure**

#### **IV.1.1. Type of procedure**

Open

#### **IV.1.2. Information about the limits on the number of candidates to be invited**

#### **IV.1.3. Information about reduction of the number of solutions or tenders during negotiation or dialogue**

### **IV.2. Award criteria**

#### **IV.2.1. Award criteria**

The most economically advantageous tender in terms of Criteria below

1. Économie de l'étude et des autres services. Weighting 40
2. Méthodologie proposée pour aborder le projet. Weighting 15
3. Propositions propres du soumissionnaire. Weighting 15
4. Spécificité des ressources humaines engagées dans le présent marché. Weighting 10
5. Qualité de l'analyse des risques pour le maître d'ouvrage liés à la mission et des propositions faites pour les minimiser et les gérer. Weighting 10
6. Nature et spécificité des ressources matérielles engagées dans le présent marché. Weighting 5
7. Qualité de l'offre. Weighting 5

#### **IV.2.2. Information about electronic auction**

An electronic auction will be used: no

### **IV.3. Administrative information**

#### **IV.3.1. File reference number attributed by the contracting authority**

SPW-DO151-O1.05.01-16D69-F02\_0

#### **IV.3.2. Previous publication concerning this procedure**

no

#### **IV.3.3. Conditions for obtaining specifications and additional documents or descriptive document**

Time limit for receipt of requests for documents or for accessing documents: 6.12.2016 - 11:00

Payable documents: no

#### **IV.3.4. Time limit for receipt of tenders or requests to participate**

6.12.2016 - 11:00

#### **IV.3.5. Estimated date of dispatch of invitations to tender or to participate to selected candidates**

#### **IV.3.6.**

## Languages in which tenders or requests to participate may be submitted

French.

### IV.3.7. Minimum time frame during which the tenderer must maintain the tender

Duration in days: 180 (from the date stated for receipt of tender)

### IV.3.8. Conditions for opening of tenders

Date: 6.12.2016 - 11:00

Place:

Service public de Wallonie — Direction des routes de Liège — Avenue Blondin 12 — 4000 Liège.

Persons authorised to be present at the opening of tenders: yes

Information about authorised persons and opening procedure: La séance d'ouverture est publique.

## Section VI: Complementary information

---

### VI.1. Information about recurrence

This is a recurrent procurement: no

### VI.2. Information about European Union funds

The procurement is related to a project and/or programme financed by European Union funds: yes

Identification of the project: FEDER — axe prioritaire 3 — Intelligence territoriale 2020. Section 3.1 — Revitalisation de l'espace public urbain. Mesure 3.1.1. — Renforcement de l'attractivité urbaine pour les citoyens, les visiteurs et les entreprises.

### VI.3. Additional information

1) L'attention est attirée sur le fait que les documents du marché (cahier spécial des charges, métrés, plans et modifications) sont uniquement et gratuitement téléchargeables à partir de l'URL acheteur inscrite dans la section I de l'avis de marché publié sur la plateforme e-Notification dont l'adresse est la suivante: <https://enot.publicprocurement.be>.

2) A point II.3) Durée du marché ou délai d'exécution.

Le présent marché est conclu pour une période s'écoulant jusqu'à la réception provisoire du marché de travaux relatifs à la création du boulevard urbain sur le site du Haut Fourneau 6 entre la rue du Charbonnage et la rue du Many. La phase correspondant aux études a une durée de 225 jours calendrier. Le marché peut être résilié par le maître de l'ouvrage par simple lettre recommandée à la Poste adressée à l'adjudicataire, sans indemnité ni justification de sa part, à la fin de chacune des phases des missions.

### VI.4. Procedures for review

#### VI.4.1. Review body

Official name: Conseil d'État

Postal address: Rue de la Science 33

Town: Bruxelles

Postal code: 1040

Country: Belgium

Telephone: +32 22349611

#### VI.4.2. Review procedure

Precise information on deadline(s) for review procedures: — demande de suspension en extrême urgence: requête introduite le + rapidement possible; délai pour recours en suspension: 15 jours à dater de publication, de communication ou de prise de connaissance de l'acte par lequel le réclamant a été informé de la décision (avis d'attribution, lettre d'information ou date de prise de connaissance)

— demande d'annulation: 60 jours à partir de connaissance de décision.

NB: le président du tribunal de première instance de l'arrondissement judiciaire peut également statuer au provisoire (art. 584 du Code judiciaire). Ce tribunal est seul compétent pour les contestations au fond portant sur un droit civil (ex: octroi de dommages-intérêts...). Le président doit être saisi le plus rapidement possible et le tribunal, dans un délai de 5 ans (art. 2262 bis du Code Civil).

#### **VI.4.3. Service from which information about the review procedure may be obtained**

Official name: RW — SPW — DGO1 — Direction des routes de Liège

Postal address: Avenue Blondin 12

Town: Liège

Postal code: 4000

Country: Belgium

E-mail: [philippe.linotte@spw.wallonie.be](mailto:philippe.linotte@spw.wallonie.be)

Telephone: +32 42297575

Fax: +32 42297582

#### **VI.5. Date of dispatch of this notice**

13.10.2016